

GRILLE DES COTISATIONS 2019

PROFESSIONNELS DE LA SERIGRAPHIE ET DE L'IMPRESSION NUMERIQUE

COTISATION ANNUELLE DE DATE A DATE	Annuelle	Trimestrielle
Société employant 2 salariés au plus (apprentis inclus)	125 €	31,25 €
Société employant de 3 à 5 salariés	250 €	62,50 €
Société employant de 6 à 10 salariés	400 €	100 €
Société employant de 11 à 20 salariés	600 €	150 €
Société employant de 21 à 30 salariés	800 €	200 €
Société employant de 31 à 50 salariés	1 000 €	250 €
Société employant plus de 50 salariés	1 500 €	375 €
École et Centre de Formation	300 €	100 €
Consultant indépendant	150 €	37,50 €
Étudiant, stagiaire, demandeur d'emploi, Enseignant, Amoureux de la sérigraphie	20 €	
Fournisseur, Fabricant, Réseau	1 500 €	375 €

Modalités de règlement

• **Chèque** à l'ordre de FESPA France, 68 boulevard Saint Marcel, 75 005 PARIS

• **Virement** / Numéro de compte : 30002 00442 0000007144G 33

IBAN : FR53 3000 2004 4200 0000 7144 G33

BIC : CRLYFRPP / Domiciliation : CL PARIS ANJOU 00453

Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 44 08 64 22 ou par mail contact@fespa-france.fr